Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le 22/06/2023
ID : 081-200066124-20230612-39_2023DB-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

*RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

| NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Bureau | En exercice | Qui ont pris part à la DECISION |
|---|---|---|
| 42 | 40 | 31 |

| | |
|---|---|
| PRESENTS | 28 |
| POUVOIRS | 3 |
| ABSENTS | 9 |
| Vote Pour : | 31 |
| Vote Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

***BUREAU***
***SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2023***

**Date de la Convocation**
**6 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs**, *Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Isabelle FOUROUX CADENE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN.*

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,** *Laurence CRANSAC-VELARINO à Christophe GOURMANEL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.*

**Absents excusés : *Mesdames et Messieurs***, *Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Bernard MIRAMOND, Claire VILLENEUVE.*

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

## N°39_2023DB

## ACTES : 1.1.8

## OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Attribution des marchés relatifs aux « Travaux de restructuration du groupe scolaire de Rivières »

### Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs aux « Travaux de restructuration du groupe scolaire de Rivières », lancés en procédure adaptée du 19/04/2023 au 15/05/2023 et composés de 13 lots. Le délai global maximal d'exécution des travaux est fixé à 13 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service.
Ces travaux ont pour but la restructuration du groupe scolaire situé au Bourg - 81600 RIVIERES, par le biais de deux phases de travaux : la phase 1 regroupe les travaux des futurs locaux pour la bibliothèque/ALAE (clos couvert uniquement), les préaux, les bureaux et espaces adultes, le local ménage, le local CTA et la VRD – Réseaux Humides & Secs et la phase 2 regroupe les travaux des futurs locaux pour la bibliothèque/ALAE (cloisonnement et finitions), les salles de classe 1 & 3, les dégagements 01 & 03, l'auvent à l'angle du bâtiment, le stockage extérieur et la VRD - Revêtements extérieurs.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le 22/06/2023
ID : 081-200066124-20230612-39_2023DB-DE

**Le Bureau,**

Ouï cet exposé,
Vu l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures adaptées (MAPA), » notamment « les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite de 2 500 000 € HT », ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Attribue** les marchés relatifs aux « Travaux de restructuration du groupe scolaire de Rivières » aux prestataires suivants :

**- Lot n°1 : Démolitions**

SARL PMA
ZI La Baute - Espace Monaco
81990 LE SEQUESTRE

pour un montant forfaitaire après négociation de 14 500.00 € HT soit 17 400.00 € TTC

**- Lot n°2 : Gros oeuvre**

SARL PMA
ZI La Baute - Espace Monaco
81990 LE SEQUESTRE

pour un montant forfaitaire après négociation de 103 000.00 € HT soit 123 600.00 € TTC

**- Lot n°3 : Charpente Couverture**

SAS MIRAMOND MASSOL
19 BOULEVARD DES BALQUIERES
12850 ONET LE CHATEAU

pour un montant forfaitaire de 168 180.11 € HT soit 201 816.13 € TTC

**- Lot n°4 : Revêtement de façades**

SASU RYBICKI CONSTRUCTIONS
60 rue André Ampère
81000 ALBI

pour un montant forfaitaire de 38 699.70 € HT soit 46 439.64 € TTC

**- Lot n°5 : Menuiseries extérieures**

SARL ALU TARN
2 rue de Bézelles, ZAC DE ROUMAGNAC
81600 GAILLAC

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le 22/06/2023
ID : 081-200066124-20230612-39_2023DB-DE

pour un montant forfaitaire après négociation de 13 220.63 € HT soit 15 864.76 € TTC

**- Lot n°6 : Plâtrerie isolation**

SARL PMA
ZI La Baute - Espace Monaco
81990 LE SEQUESTRE

pour un montant forfaitaire après négociation de 43 000.00 € HT soit 51 600.00 € TTC

**- Lot n°7 : Menuiseries intérieures**

Déclaré infructueux pour absence d'offres. Sera relancé sous la forme de 3 devis.

**- Lot n°8 : Electricité CFO CFA**

VEDELEC EL
625 Chemin du Fanal
81600 GAILLAC

pour un montant forfaitaire de 35 511.70 € HT soit 42 614.04 € TTC

**- Lot n°9 : Plomberie Sanitaires CVC**

LAGREZE ET LACROUX
14 Avenue de la Martelle
81150 TERSSAC

pour un montant forfaitaire après négociation de 67 901.52 € HT soit 81 481.82 € TTC

**- Lot n°10 : Revêtement de sols et murs**

Sarl REY - SOL CONFORT
43 rue de la marguerite
81600 GAILLAC

pour un montant forfaitaire de 21 180.32 € HT soit 25 416.38 € TTC

**- Lot n°11 : Peinture**

SARL LACOMBE
3 Avenue Georges Clémenceau
81600 GAILLAC

pour un montant forfaitaire de 18 460.30 € HT soit 22 152.36 € TTC

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le 22/06/2023
ID : 081-200066124-20230612-39_2023DB-DE

**- Lot n°12 : Serrurerie**

SARL BPSI
16bis Avenue de Rosières
81400 CARMAUX

pour un montant forfaitaire de 8 760.00 € HT soit 10 512.00 € TTC

**- Lot n°13 : VRD**

De déclarer sans suite pour modification du besoin technique. Le procédé demandé étant trop onéreux, ce lot sera relancé en demande de 3 devis car l'estimatif de son montant répond aux critères pour une consultation selon les modalités d'un petit lot.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Autorise** le Président à signer les marchés.

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 22 JUIN 2023

- publication - mise en ligne
Le 22 JUIN 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr*